



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 01 juillet 2022

Préfecture Maritime de l'Atlantique

Division action de l'État en mer

Case courrier 46

29240 BREST CEDEX

Objet : Arrêté n° 2016/09 du 24 juin 2016 de la commune de Moliets et Maâ

Permettez-nous de rappeler l'arrêté cité en référence règlementant la navigation et les activités nautiques dans les eaux maritimes baignant les plages de MOLIETS ET MAA (Landes).

Cette année, tout comme l'an passé, un panneau a été apposé dans l'espace de la Réserve Naturelle à l'endroit précis que vous aviez défini, 43°51', 1°23' :



Il indique une ZONE d'ACTIVITE AQUATIQUE située au Sud et au Nord de son emplacement et précise également que la baignade est interdite, le surf autorisé.

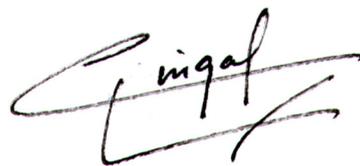
Nous avons observé l'an passé que la Mairie de MOLIETS avait tenté d'organiser une baignade surveillée à l'endroit interdit en 2016 par votre Arrêté, tentative infructueuse car l'ancien lit du courant dévié chaque année par la Mairie rend impraticable l'accès des sauveteurs du Poste Principal.

.../...

D'autre part, la « zone de baignade interdite » est constituée d'un vaste domaine d'eaux stagnantes dans lesquelles s'amuse des enfants. Aucun panneau n'y interdit la baignade, pire, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) se refuse à faire des prélèvements sur la qualité de ces eaux !

Aussi, pourriez-vous nous indiquer si l'Arrêté n° 2016/09 est toujours applicable ou, s'il a été modifié, nous en communiquer la teneur.

En vous remerciant pour votre réponse, veuillez agréer l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Copie à Madame la Préfète des Landes et au Sous-Préfet de Dax

Lien vers le SMGBL

Actions : Le Syndicat Mixte a pour objet de conduire toute action visant à assurer le contrôle de la qualité des eaux de baignade et la surveillance des baigneurs fréquentant les plages et lacs landais exercés par chacun des membres. Publics : Publics fréquentant les plages landaises.

<http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/acteur/syndicat-mixte-de-gestion-des-baignades-landaises-smgbl/>